



# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**ANNEE 2011**

2d, allée Jacques Frimot . 35000 RENNES  
Tél. : 02 99 85 50 69 . Fax : 02 99 85 52 35  
accueil.smg35@wanadoo.fr



## SOMMAIRE

---

<b>Comité Syndical du 20 janvier 2011 .....</b>	<b>4</b>
ADMINISTRATION GENERALE.....	4
N°11/01/01 <i>PV des décisions de la réunion du comité du 27 octobre 2010.....</i>	4
N°11/01/02 <i>Election d'un secrétaire de séance .....</i>	4
N°11/01/03 <i>Virement de crédit n°3.....</i>	4
N°11/01/04 <i>Débat d'orientation budgétaire.....</i>	4
N°11/01/05 <i>Prise en charge du trajet Domicile-Travail .....</i>	6
ADMINISTRATION TECHNIQUE.....	6
N°11/01/06 <i>Financements partiels d'infrastructures.....</i>	6
N°11/01/07 <i>Usine de Champ Fleury (Bruz).....</i>	7
N°11/01/08 <i>Convention suivi PPC.....</i>	7
Informations.....	8
N°11/01/09 <i>Etude Calia.....</i>	8
N°11/01/10 <i>Cinergy.....</i>	8
N°11/01/11 <i>Férel-Rennes .....</i>	8
N°11/01/12 <i>Consultation SMP.....</i>	8
N°11/01/13 <i>RPQS .....</i>	8
N°11/01/14 <i>Marchés signés par le Président .....</i>	9
N°11/01/15 <i>Fixation des dates du prochain bureau et comité .....</i>	9
N°11/01/16 <i>Demande CDCI.....</i>	9
<b>Comité Syndical du 24 février 2011 .....</b>	<b>9</b>
ADMINISTRATION GENERALE.....	9
N°11/02/01 <i>PV du Comité du 20 janvier 2011.....</i>	9
N°11/02/02 <i>Election d'un secrétaire de séance .....</i>	9
N°11/02/03 <i>Présentation du Compte Administratif 2010.....</i>	9
N°11/02/04 <i>Approbation du Compte de Gestion 2010 .....</i>	9
N°11/02/05 <i>Affectation du résultat.....</i>	10

N°11/02/06	Adoption du BP 2011 .....	10
N°11/02/07	Adoption du programme d'opérations 2011 et reports .....	11
N°11/02/08	Délégation du Président .....	12
N°11/02/09	Règlement Financier .....	12
	QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES .....	13
N°11/02/10	Bilan suivi PPC.....	13
<b>Comité Syndical du 21 juin 2011 .....</b>		<b>13</b>
	ADMINISTRATION GENERALE.....	13
N°11/06/01	PV du Comité du 24 février 2011 .....	13
N°11/06/02	Election d'un secrétaire de séance .....	13
N°11/06/03	Délégation au bureau (règlement financier) .....	13
N°11/06/04	Résultat de la consultation sur l'organisation de l'appui technique .....	14
N°11/06/05	Projet de modification des Statuts du SMG35.....	14
N°11/06/06	Projet de convention pour le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'eau potable (RPQS) 15	
N°11/06/07	Eligibilité des dossiers .....	15
N°11/06/08	Programme complémentaire n°1 .....	16
	Questions et Informations diverses .....	16
N°11/06/09	Avis sur le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) .....	16
N°11/06/10	Site Internet .....	17
<b>Comité Syndical du 11 octobre 2011.....</b>		<b>17</b>
	ADMINISTRATION GENERALE.....	17
N°11/10/01	PV du Comité du 21 juin 2011.....	17
N°11/10/02	Election d'un secrétaire de séance .....	17
N°11/10/03	Délégation du comité au bureau et au Président.....	17
N°11/10/04	Modification de la participation de la part patronale des chèques déjeuners.....	18
N°11/10/05	Remboursement des frais des Agents .....	18
N°11/10/06	Délégations au bureau .....	18
N°11/10/07	Programme complémentaire n°2 .....	19
N°11/10/08	Décision modificative n°1 .....	19
N°11/10/09	Fixation du montant du fonds de concours pour 2012.....	19
N°11/10/10	Fixation du pourcentage de participation aux antennes secondaires pour 2012 .....	20
	Questions et Informations diverses .....	20
N°11/10/11	Point sur les RPQS.....	20
N°11/10/12	Site internet .....	20



## COMITE SYNDICAL DU 20 JANVIER 2011

L'an deux mille onze, le 20 janvier à 14h le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour la Gestion du Fonds Départemental pour le développement de la Production d'eau Potable d'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL

### ADMINISTRATION GENERALE

Le Président ouvre la séance en offrant ses vœux à l'assemblée.

#### N°11/01/01 PV DES DECISIONS DE LA REUNION DU COMITE DU 27 OCTOBRE 2010

Il est adopté à l'unanimité.

#### N°11/01/02 ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

M. Marc Hervé est désigné secrétaire de séance.

#### N°11/01/03 VIREMENT DE CREDIT N°3

Une modification est à effectuer sur l'exercice 2010 :

#### **Transfert de crédit entre 2 chapitres**

Le montant de la taxe foncière n'a été connu que fin novembre 2010. Suite aux diverses augmentations des taxes, il s'avère que le montant inscrit à l'article **63512** «Taxe foncière» de 4500 € est insuffisant. Il est donc proposé de transférer **186€** depuis le compte 618 « Divers ». La quittance est parvenue au SMG fin décembre et devra faire l'objet d'un mandatement avant le 15/02/2011.

Adopté à l'unanimité.

#### N°11/01/04 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

##### **FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES</b>	<b>BP+DM 2010</b>	<b>CA 2010 (provisoire)</b>	<b>DOB</b>
<i>Fonctionnement</i>	134 800,00	39 252,79	140 000,00
<i>Charges de Personnel et Fr Ass et élus</i>	344 180,00	31 4 756,75	363 000,00
<i>Programme d'opération</i>	18 220 000,00	5 643 553,88	17 594 000,00
<i>Autres Charges</i>	22 729,25	15 982,45	25 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>18 721 709,25</b>	<b>6 013 545,87</b>	<b>18 122 000,0</b>

<b>RECETTES</b>	<b>BP+DM 2010</b>	<b>CA 2010</b>	<b>DOB</b>
<i>Produits de gestion courante :</i>	4 500 000,00	4 504 363,10	5 400 000,00
<i>Dotations, subventions et participation</i>	5 000,00	8 032,21	5 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>4 505 000,00</b>	<b>4 512 395,31</b>	<b>5 405 000,00</b>

**INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES PRINCIPALES</b>	<b>BP+DM 2010</b>	<b>CA 2010</b>	<b>DOB</b>
<i>Concessions et droits similaires, brevets</i>	1 000,00		6 000,00
<i>Agencement</i>	1 000,00	689,90	0,00
<i>Installation</i>	1 000,00		8 000,00
<i>Véhicule</i>	13 100,00	12 360,66	30 000,00
<i>Informatique (réseau+PC)</i>	1 000,00		15 000,00
<i>Mobilier</i>	2 500,00	1 612,43	12 000,00
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	500,00		6 000,00
<i>Dépenses imprévues</i>	1 047,22		<b>3 765,32</b>
<b>Résultat reporté</b>	<b>326 544,60</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>347 691,82</b>	<b>14 662,99</b>	<b>80 765,32</b>

<b>RECETTES PRINCIPALES</b>	<b>BP+DM 2010</b>	<b>CA 2010</b>	<b>DOB</b>
<i>Réserve</i>	326 544,60	326 544,60	
<i>FCTVA</i>	5 500,00	60 615,00	2 270,12
<i>Dépôts et cautionnements versés</i>		2 543,05	
<i>Amortissement</i>	15 647,22	15 647,22	14 352,92
<i>Résultat reporté</i>			64 142,28
<b>TOTAL</b>	<b>347 691,82</b>	<b>405 349,87</b>	<b>80 765,32</b>

**ANALYSE DES DEPENSES 2010 DES SMP**

collectivités	BP 2010+Dm	DEPENSE AU 31/12/2010	Pourcentage de réalisation arrêté au 31/12/2010	RAR	Prévision 2011
<b>SMPBR</b>	1 194 774,00	270 284,54	23%	860 235,00	2 927 470,00
<b>SMPBC</b>	449 471,86	209 314,88	47%	142 300,00	72 200,00
<b>OUEST 35</b>	845 731,00	81 469,12	10%	746 801,00	313 000,00
<b>SMP CE</b>	6 231 750,00	4 387 149,64	70%	1 785 148,00	570 500,00
<b>SPIR</b>	453 382,00	39 387,82	9%	78 000,00	168 000,00
<b>SYMEVAL</b>	1 002 423,00	655 947,88	65%	269 556,00	879 875,00
<b>Total</b>	<b>10 177 531,86</b>	<b>5 643 553,85</b>	<b>55%</b>	<b>3 882 039</b>	<b>4 931 045,00</b>

**DETAIL DES DEPENSES 2010**

collectivité	Montant en Euros	Montant p/Tx	M. p/BEP	M. p/PPC
<b>SMPBR</b>	270 284,54	185 137,95	85 146,59	0
<b>SMPBC</b>	209 314,88	72 401,95	92 258,21	44 654,72
<b>OUEST 35</b>	81 469,12	18 224,67	49 744,45	13 500,00
<b>SMP CE</b>	4 387 149,64	4 316 169,72	43 755,84	27 224,08
<b>SPIR</b>	39 387,82	39 387,82	0,00	0,00
<b>SYMEVAL</b>	655 947,88	612 800,00	38 397,92	4 749,96
<b>Total</b>	<b>5 643 553,85</b>	<b>5 244 122,11</b>	<b>309 303,01</b>	<b>90 128,76</b>

## **PREVISIONS**

### **Fonctionnement**

En plus des dépenses courantes du SMG

Il est prévu de :

- Régler la participation au programme « Cinergy » 30 000€
- Régler Calia
- 3 interventions extérieures (site internet, mise en page du RPQS, cabinet avocat)

### **Investissement**

Le versement du FCTVA suite à l'achat des locaux étant très supérieur au montant prévu cela oblige à affecter des dépenses non réalistes. Quelques dépenses d'équipement de bureau seront à prévoir.

### **Programme d'opération**

Une présentation des travaux envisagés dans les trois prochaines années a été faite lors du dernier comité. Elle a permis de fixer le montant du fonds de concours en se basant sur une compensation de remboursement d'annuités pour les travaux d'un montant supérieur à 1M€, ceci afin d'en limiter l'augmentation.

Un premier détail des investissements prévus pour l'année 2011 a été vu avec les SMP. Aujourd'hui, l'inconnue principale porte sur les montants empruntés par les SMP en 2011.

Un nouvel échange avec eux aura lieu avant le budget.

Le comité prend acte que le DOB a bien eu lieu

---

## **N°11/01/05 PRISE EN CHARGE DU TRAJET DOMICILE-TRAVAIL**

Monsieur le Président informe le comité que le décret n°201-676 du 21 juin 2010 prévoit que les employeurs publics doivent assurer une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement souscrits par leur personnel pour les déplacements effectués, au moyen de transport publics ou de services publics de location de vélos, entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail.

La prise en charge correspond à la moitié du prix d'abonnement, sur la base du tarif le plus économique, le trajet le plus court dans le temps entre la résidence habituelle la plus proche du lieu de travail et le lieu de travail. Cette participation est bornée à celle définie en région Ile de France.

Monsieur le Président précise que ces dispositions prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 et que les crédits seront prévus au budget 2011.

Le comité prend acte.

---

## **ADMINISTRATION TECHNIQUE**

---

### **N°11/01/06 FINANCEMENTS PARTIELS D'INFRASTRUCTURES**

Suite à la délibération « N°10/07/08 Règles de financement du schéma départemental » de juillet 2010, les dossiers suivants ont été examinés :

- « Usine de Villejean » : L'entreprise retenue n'est pas la moins disante mais présente des coûts de fonctionnement moindres. Deux réflexions s'opposent : l'usager départemental n'a pas à financer un gain à venir sur un territoire particulier ; il faut encourager les solutions économes en énergie et réactifs. Ainsi, il est retenu de ne prendre en charge que la moitié de la différence du coût entre les deux propositions.

- « Remplacement aqueduc entre Mézières et Rennes » : Il est proposé de ne pas financer : la partie mise en sécurité de l'aqueduc existant qui sera conservé au titre du patrimoine et ne jouera plus de rôle pour l'alimentation en eau potable ; et la partie du stockage non nécessaire au bon

fonctionnement de la conduite qui ne servira qu'à conforter le stockage de la ville de Rennes. Le SMG financera donc la moitié du coût résiduel du stockage, subventions déduites.

- « Transfert Gallets-Villejean » : La construction de l'usine de Mézières-sur-Couesnon (apparue dans le schéma de 2007), permettra de traiter l'eau brute dès le prélèvement. De ce fait, une partie des travaux réalisés en 2005 dans le cadre de l'opération « Transfert Gallets-Villejean » n'est plus indispensable. Il est donc proposé de défalquer la valeur résiduelle de ces investissements du montant des travaux de l'usine Mézières-sur-Couesnon.

Après échanges, les 3 propositions sont adoptées à l'unanimité.

---

### N°11/01/07 USINE DE CHAMP FLEURY (BRUZ)

---

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, le SMPBR assure la compétence production sur la totalité de son territoire. A ce titre, il reprend le projet de restructuration de l'usine d'eau potable de Champ Fleury initialement engagé par le SIAEP du Sud de Rennes. En date du 3 décembre, le SMPBR demande au SMG de se prononcer sur son éventuelle intégration au schéma départemental.

Cette usine ne jouant pas un rôle de sécurisation sur son secteur, le bureau a proposé de ne pas l'intégrer au schéma. Cependant une réflexion générale sur l'ensemble des usines de production doit avoir lieu pour savoir si elles sont ou non susceptibles d'être intégrées au schéma. Des règles d'intégration doivent être définies (Secours, Gestion de la ressource, Volumes,...). Il est proposé que M. Trouslard détermine, après discussion avec chaque SMP (y compris pour Champ Fleury), les usines concernées. La liste fera l'objet d'une délibération officielle du comité au cours de l'année.

---

### N°11/01/08 CONVENTION SUIVI PPC

---

Fin décembre, la SMACL nous a communiqué des réponses (rédigées par Maître HOCQUET, avocat au Barreau de Niort, Docteur en droit) précises et détaillées aux questions posées sur la convention « Assistance technique pour la surveillance des périmètres de protection ». Elles portaient sur les 4 points suivants :

- 1- Validité juridique de la convention par rapport aux statuts des signataires
- 2- Validité juridique de la convention par rapport au code des marchés publics
- 3- Conséquences de la signature d'une telle convention sur la responsabilité du SMG35
- 4- Conseil sur la rédaction de la convention.

Pour le premier point, la signature de la convention est compatible avec les statuts du SMG35 et des SMP. Pour le second, la convention (contrat au sens du code des marchés publics) n'est pas conclue « à titre onéreux » entre les signataires. Ainsi, la convention n'est pas un marché public au sens de l'article 1<sup>er</sup> du code des marchés publics. Il précise que ce type de convention peut être regardé comme un marché dit « in house » et donc exclu du champ d'application du code des marchés publics indépendamment de son caractère onéreux.

Pour le troisième point, le SMG35 peut voir sa responsabilité engagée au titre d'une faute commise dans l'exécution de sa mission. Le SMG35 ne peut, en outre, exclure son obligation de conseil auprès des SMP et SIE, tout manquement à ce devoir de conseil pouvant, le cas échéant, entraîner l'engagement de sa responsabilité.

Enfin pour le dernier point, il fait quelques remarques sur la forme et préconise d'ajouter dans l'article 3, la conclusion de la convention à titre gratuit.

La convention est adoptée à l'unanimité ; elle devra être maintenant adoptée par les SMP et les collectivités de base concernées. M. Isambert se propose de la présenter lors d'un prochain comité de chaque SMP.

---

## INFORMATIONS

---

---

### N°11/01/09 ETUDE CALIA

---

En mai dernier, un marché avec le bureau d'étude Calia a été signé pour déterminer les conditions d'une prise de compétence transport sur la liaison Férel-Rennes par le SMG. Monsieur Bougelot directeur du cabinet a présenté les conclusions de son étude. En voici les points principaux :

- Proposition de nouveaux statuts ajoutant 2 nouveaux objets : « étude, réalisation et gestion des canalisations d'intérêt départemental » et « animation du réseau des collectivités productrices » ainsi que la possibilité de financer d'autres collectivités que les SMP dans le cadre des interconnexions d'intérêt départemental.
- Y a-t-il intérêt à conserver un collègue du Département alors que le SMG va rentrer dans l'opérationnel ? Leur non présence permettrait notamment de devenir un syndicat mixte fermé qui ne nécessite pas une unanimité pour modifier les statuts (contrairement au syndicat mixte ouvert actuel).
- Gestion du débit sanitaire et de son coût : 2 solutions sont proposées. Les options suivantes sont envisagées : répartition du débit sanitaire entre les différents SMP d'après plusieurs critères (pas uniquement suivant la taille du SMP) ; prise en charge du coût (y compris l'investissement et la gestion) sur le fonds de concours, le SMG délivrant « gratuitement » ces volumes et ne facturant que ceux supplémentaires. Pour les SMP non raccordés directement, le principe serait le même avec un volume sanitaire gratuit. Reste à préciser pour la Côte d'Emeraude qui ne sera pas concernée : piste le SMG prendrait en charge le débit sanitaire venant de l'Arguenon.
- Budget : M49, un seul budget mais il faudra pouvoir isoler la partie relevant des compétences actuelles de celles liées aux achats et vente d'eau (comptabilité analytique).
- TVA : pas de soucis si les SMP sont assujettis à la TVA, ce qui ne semble pas être partout le cas
- Une remarque est faite par les élus sur le financement d'une partie des ouvrages appartenant à l'IAV ; Il faudra bien faire attention dans la convention à ce qu'il offre un droit de tirage et un droit de regard sur les livraisons en cours de route.

Suite à donner : une proposition de nouveaux statuts sera faite par le service à la réunion de printemps.

---

### N°11/01/10 CINERGY

---

Les travaux de forage étant terminés monsieur BONNIN fait une présentation des résultats. Il existe bien un potentiel mais des forages complémentaires doivent être réalisés.

---

### N°11/01/11 FEREL-RENNES

---

La deuxième tranche (jusqu'à Bains sur oust) est en cours d'appel d'offres ; les travaux seront effectifs courant 2012.

---

### N°11/01/12 CONSULTATION SMP

---

2 SMP ont fait une réunion spécifique de leurs membres pour remplir le questionnaire. Le résultat des autres est souhaité fin février. Le service se tient à disposition pour participer aux échanges.

---

### N°11/01/13 RPQS

---

En vue de la réalisation prochaine des RPQS, après accord de principe de la DDTM, un mail sera envoyé à toutes les collectivités pour leur demander l'accord d'utiliser les données existantes traitées par la DDTM.



---

### N°11/01/14 MARCHES SIGNES PAR LE PRESIDENT

---

RAS depuis le dernier comité.

---

### N°11/01/15 FIXATION DES DATES DU PROCHAIN BUREAU ET COMITE

---

Bureau : 10 février à 14H ; comité : 24 février à 14H

---

### N°11/01/16 DEMANDE CDCI

---

Lors de la réunion de la Commission Départementale de la coopération intercommunale du 7 janvier dernier, le sous préfet de Fougères a exprimé sa volonté de réduire le nombre de collectivités de base. Il a souhaité que le SMG35 participe à une proposition technique dans ce sens pour l'été. Afin de relancer le débat au sein des collectivités de base, il est proposé que le SMG organise des réunions dans chaque SMP en s'appuyant sur l'étude réalisée par le Département en 2006.

L'ordre du jour étant épuisé à 16h45 la séance est levée.

---

## COMITE SYNDICAL DU 24 FEVRIER 2011

---

L'an deux mille onze, le 24 février à 14 heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour la Gestion du Fonds Départemental pour le développement de la Production d'eau Potable d'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

---

### ADMINISTRATION GENERALE

---

#### N°11/02/01 PV DU COMITE DU 20 JANVIER 2011

---

Le compte rendu est validé à l'unanimité.

---

#### N°11/02/02 ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

---

M. Marc Hervé est désigné comme secrétaire de séance.

---

#### N°11/02/03 PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010

---

M. Trouslard présente de façon détaillée le Compte Administratif de l'exercice 2010 arrêté comme suit :

	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	RESULTAT N-1	RESULTAT DE L'EXERCICE
Exploitation	6 014 892,34	4 523 970,46	14 216 709,25	12 725 787,37
Investissement	14 662,99	405 349,87	-326 544,60	64 142,28
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>6 029 555,33</b>	<b>4 929 320,33</b>	<b>13 890 164,65</b>	<b>12 789 929,65</b>

Après départ du Président, M. Marc Hervé, 1er vice -président, répond aux questions et fait procéder au vote. Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

---

#### N°11/02/04 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2010

---

M. Fauvel reprend sa place. Le compte de gestion retraçant la comptabilité tenue par Monsieur le Payeur Départemental est en accord avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président. Il est adopté à l'unanimité.

## N°11/02/05 AFFECTATION DU RESULTAT

Conformément à l'instruction comptable M49, le comité syndical doit se prononcer sur l'affectation du résultat. La section de fonctionnement du CA 2010 présente un excédent **12 725 787,37€**. L'excédent de la section d'investissement est de **64 142,28€**. Il est proposé d'inscrire au compte 002 en section de fonctionnement un excédent de **12 725 787,37** et au compte 001 en section d'investissement un excédent de **64 142,28€**.

L'affectation du résultat est approuvée à l'unanimité.

## N°11/02/06 ADOPTION DU BP 2011

Le Président présente le budget établi sur la base du débat d'orientation budgétaire du 20 janvier 2011.

Une vue d'ensemble du BP 2011 est présentée ci-dessous :

### FONCTIONNEMENT

	<i>Dépenses de la section d'exploitation</i>	<i>Recettes de la section d'exploitation</i>
<i>Résultat d'exploitation reporté</i>		12 725 787,37
<i>Crédit d'exploitation proposé</i>	18 130 787,37	5 405 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>18 130 787,37</b>	<b>18 130 787,37</b>

### INVESTISSEMENT

	<i>Dépenses de la section d'investissement</i>	<i>Recettes de la section d'investissement</i>
<i>Résultat déficit d'invest. Reporté</i>		64 142,28
<i>Crédit d'invest. Proposé</i>	80 638,73	16 496,45
<b>TOTAL</b>	<b>80 638,73</b>	<b>80 638,73</b>

Voici le détail par chapitre :

### Exploitation

#### Dépenses

Chap	Libellé	BP 2010	CA 2010	PROPOSITIONS NOUVELLES BP2011
011	Charges à caractère Gén.	134 800,00	40 352,98	134 400,00
012	Charges de pers. et fr. ass.	322 680,00	296 761,13	321 450,00
65	Aut. Char. gestion courante	18 241 500,00	5 661 795,75	17 652 000,00
67	Charges exceptionnelles	4 000,00	335,23	2 500,00
042	Opé d'ordre de transfert	15 647,22	15 647,22	14 296,45
022	Dépenses imprévues	3 082,03		6 140,92
	<b>TOTAL</b>	<b>18 706 062,03</b>	<b>6 014 892,34</b>	<b>18 130 787,37</b>

**Recettes**

Chap	Libellé	BP 2010	CA 2010	PROPOSITIONS NOUVELLES BP2011
013	Atténuation de charges	2 000,00	16 511,43	2 000,00
70	Produits des serv. Du domaine et ventes	4 500 000,00	4 504 363,10	5 400 000,00
74	Subvention d'exploitation			
75	Autres prod. de gest° courante	3 000,00	3 065,22	3 000,00
77	Produits exceptionnels		30,71	
	Excédent d'exploitation reporté	14 216 709,25		12 725 787,37
	<b>TOTAL</b>	<b>18 721 709,25</b>	<b>4 523 970,46</b>	<b>18 130 787,37</b>

**Investissement****Dépenses**

Chap	Libellé	BP 2010	CA 2010	PROPOSITIONS NOUVELLES BP2011
20	Immobilisation Incorporelles	1 000,00	0,00	7 000,00
21	Immobilisation Corporelles	19 100,00	14 662,99	72 000,00
020	Dépenses Imprévues	1 047,22		1 638,73
	<b>Solde d'exécution Négatif reporté</b>	<b>326 544,60</b>		
	<b>TOTAL</b>	<b>347 691,82</b>	<b>14 662,99</b>	<b>80 638,73</b>

**Recettes**

Chap	Libellé	BP 2010	CA 2010	PROPOSITIONS NOUVELLES BP2011
21	Immobilisation corporelles			
10	Dot. Fond divers et réserves	332 044,60	387 159,60	2 200,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	15 647,22	15 647,22	14 296,45
	Excédent d'investissement reporté			64 142,28
	<b>TOTAL</b>	<b>347 691,82</b>	<b>405 349,87</b>	<b>80 638,73</b>

Le budget est adopté à l'unanimité.

---

**N°11/02/07 ADOPTION DU PROGRAMME D'OPERATIONS 2011 ET REPORTS**

---

M. Trouslard présente le programme d'opérations par SMP. Il précise que les chiffres présentés sont minimalistes. Il explique que ce programme est en accord avec le règlement financier. La modification majeure est l'inscription après fourniture d'un dossier complet avec des chiffres avérés.

Monsieur Fauvel ajoute que ce programme d'opérations pourra être modifié tout le long de l'année dans la limite du budget.

Collectivité	Report RAR 2010	Programme 2011	TOTAL
SMPBC	142 300	72 100	214 400
SMPBR	598 206	127 700	725 906
SMP CE	1 292 871	530 500	1 823 371
SMP Ouest 35	644 878	207 500	852 378
SMP Ille et Rance	78 000	168 000	246 000
SMP la Valière	300 056	83 000	383 056
<b><i>TOTAL</i></b>	<b><i>3 056 310</i></b>	<b><i>1 188 800</i></b>	<b><i>4 245 110</i></b>

Le cas de la Gentière à Combourg est évoqué. Les essais complémentaires ne sont guère concluants tant en quantité qu'en qualité. Le service mènera d'ici l'été une étude pour savoir si le secours apporté par cette usine est suffisant ou s'il faut une nouvelle interconnexion. Dans ce dernier cas de figure, le schéma départemental serait modifié en conséquence.

Le programme d'opérations est adopté à l'unanimité.

---

#### N°11/02/08 DELEGATION DU PRESIDENT

---

Dans sa délibération du 30 janvier 2009 N°09/01/02, le comité a délégué au Président les attributions suivantes :

- la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des différents marchés (fournitures et services, travaux,...) d'un montant inférieur à 100 000€.
- la passation et la signature de conventions
- la formation du personnel du SMG35, le recrutement pour des remplacements.
- La possibilité d'actions en justice.

Afin de donner de la souplesse de fonctionnement et d'améliorer la réactivité face aux imprévus, le comité décide à l'unanimité de donner les délégations supplémentaires suivantes au Président :

- Virement de crédits.
- Financement ou non des avenants aux marchés liés au programme d'opérations d'un montant inférieur à 100 000€.

---

#### N°11/02/09 REGLEMENT FINANCIER

---

Suite au rapport de la CRC le service a préparé un règlement financier. Le projet envoyé aux membres du comité résulte de son étude lors du dernier bureau et d'une entrevue avec le payeur. Suite à cette transmission, des remarques sont parvenues au service. M. Trouslard présente les modifications envisagées.

Par rapport à aujourd'hui, les principaux changements concernent le traitement des dossiers « travaux ». Ils seront instruits en 2 temps : au moment de l'avant projet et au moment du marché avec inscription au programme d'opérations après la signature du marché et l'arrêt du plan de financement. Il est proposé d'appliquer le règlement financier dès qu'il sera rendu exécutoire et au stade d'instruction auquel chaque dossier est rendu.

Le comité valide le règlement financier à l'unanimité et abroge en même temps les délibérations antérieures en désaccord (N°6 du 20 janvier 1995, N°3 du 14 mars 1996, N°1 du 11 juin 2002, N°9 du 27 mars 2007, N°9 du 12 février 2008).

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

---

### N°11/02/10 BILAN SUIVI PPC

---

Monsieur Cyril ROUAULT a été embauché en décembre 2009 pour réaliser les suivis des périmètres de protection. Il présente le bilan de ses observations sur l'année 2010.

Il rappelle que le suivi est basé sur l'observation et a concerné 51 captages (contre 7 en 2009).

204 observations ont été relevées qui concernaient surtout des dépôts, du pâturage et l'emploi de phytosanitaires.

La base de données permet notamment d'éditer une fiche synthèse par captage et des fiches observations qui sont envoyées au maître d'ouvrage pour suite à donner. Elle permet également d'éditer différentes requêtes et statistiques.

Il est proposé de faire une présentation des résultats annuels par SMP.

L'ordre du jour étant épuisé à 16h10 la séance est levée.

Les prochaines réunions seront : bureau le mardi 31 mai à 14h30 et Comité le jeudi 16 juin à 14h30

## COMITE SYNDICAL DU 21 JUIN 2011

---

L'an deux mille onze, le 21 juin à 15h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour la Gestion du Fonds Départemental pour le développement de la Production d'eau Potable d'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

## ADMINISTRATION GENERALE

---

### N°11/06/01 PV DU COMITE DU 24 FEVRIER 2011

---

Le compte rendu est validé à l'unanimité.

### N°11/06/02 ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

---

M. Marc Hervé est désigné comme secrétaire de séance.

### N°11/06/03 DELEGATION AU BUREAU (REGLEMENT FINANCIER)

---

En application de l'article 9 des statuts et de l'article L-5211-10 du CGCT, le Bureau peut exercer par délégation du Comité Syndical une partie des fonctions délibératives de ce dernier. Lors de chaque réunion du Comité, le Président rend compte des travaux et décisions du Bureau.

Conformément à la délibération n° 11/02/09 validant le règlement financier du SMG35, et afin de faciliter le fonctionnement de l'administration du SMG35, il est proposé d'accorder des délégations au Bureau pour l'instruction des dossiers travaux, à savoir :

- Eligibilité et mode financement suite à la remise de l'Avant Projet ou du Projet
- Enveloppe financière retenue suite à la remise du marché

**Les membres du comité adoptent cette proposition à l'unanimité.**

---

## N°11/06/04 RESULTAT DE LA CONSULTATION SUR L'ORGANISATION DE L'APPUI TECHNIQUE

---

Dans le cadre d'une clarification des rôles de chaque structure et d'une optimisation des moyens à mettre en œuvre, le SMG35 a lancé une consultation pour connaître l'avis des SMP sur l'exercice futur de l'appui technique sur leur secteur géographique d'intervention. Les thèmes abordés étaient la gestion de la ressource, l'affermage, la structuration administrative de l'eau, l'aspect juridique, le rapport sur le prix et la qualité du service et les bases de données.

Les 6 SMP ont répondu au questionnaire. L'analyse des résultats par thèmes est présentée par Christian Isambert. En conclusion, cette consultation montre que si une structure est plus légitime pour accomplir une mission, l'assistance technique est souvent un travail partagé, une collaboration entre SMP et SMG35. Ainsi le SMG35 se positionne, de manière générale, sur un rôle structurant au niveau départemental en étant une force de proposition et un coordinateur pour assurer la médiation et la cohérence. Le SMP se centre sur les aspects techniques et travaux sur son territoire (la proximité).

L'ensemble des résultats et commentaires sont repris dans le document envoyé avec la convocation. M. Yvon Etesse note l'importance de l'implication du SMG35 dans la gestion de la ressource, les bases de données et le RPQS pour avoir une vue globale sur le département.

**Les membres du comité prennent acte de ces résultats.**

---

## N°11/06/05 PROJET DE MODIFICATION DES STATUTS DU SMG35

---

Le SMG35 a mandaté le cabinet Calia Conseil afin de réaliser une étude juridique sur la prise de compétence transport par le SMG35 pour la liaison Férel- Rennes (canalisation d'intérêt départemental). Afin de valider cette nouvelle compétence, il est proposé au comité de procéder à des modifications statutaires. De plus, suite au déménagement et aux résultats de la consultation (point 4), un toilettage complet est proposé.

Jean Pierre trouslard présente le projet des nouveaux statuts du SMG35, amendé en bureau, et joint à la convocation. Après discussion, les modifications suivantes sont apportées :

- 1- **Dénomination** : il est proposé de supprimer le mot « sécurisation » et de retenir le nom suivant « Syndicat Mixte de Gestion de l'approvisionnement en eau potable du département d'Ille-et-Vilaine »
- 2- **Objet du syndicat** : il est proposé pour le 3<sup>ème</sup> alinéa d'ajouter le mot « adhérentes » et de retenir la rédaction suivante « L'animation du réseau des collectivités productrices adhérentes ».
- 3- **L'animation du réseau des collectivités productrices adhérentes** : dans ce chapitre 2.3, il est proposé de remplacer la rédaction du 2<sup>ème</sup> alinéa « En cas de crise (sécheresse, pollution,...), le SMG35 jouera le rôle de médiateur. Il représentera l'ensemble des acteurs de l'eau potable » par « En cas de crise (sécheresse, pollution,...), le SMG35 jouera le rôle de coordinateur pour l'ensemble des acteurs de l'eau potable ».
- 4- **Principe** : la rédaction de la 1<sup>ère</sup> phrase « Chaque SMP a pour mission essentielle, dans le cadre du Schéma Départemental d'Alimentation en Eau potable, de réaliser les grands ouvrages (notamment barrages, usines de potabilisation, feeders, réservoirs de tête) et d'œuvrer pour la qualité des eaux » est remplacée par « Dans le cadre du Schéma Départemental d'Alimentation en Eau potable, chaque SMP a pour mission de réaliser les grands ouvrages (notamment barrages, usines de potabilisation, feeders, réservoirs de tête) et d'œuvrer pour la qualité des eaux ».
- 5- **Administration - 1<sup>er</sup> collègue** : il est proposé de rédiger la phrase « 1 délégué par tranche de 5 millions de mètres cubes consommés » de la façon suivante « 1 délégué par tranche ou

- fraction de tranche de 5 millions de mètres cubes consommés sur leur territoire »
- 6- **Administration - 2<sup>ème</sup> collège** : les élus de SMG35 retiennent le nombre de 3 conseillers généraux pour représenter le Département.
  - 7- **D'une manière générale dans les statuts**, il est proposé de ne plus citer les articles du CGCT mais d'utiliser la rédaction « conformément aux textes en vigueur ».

**Les membres du comité adoptent les nouveaux statuts avec les modifications citées ci-dessus à l'unanimité.**

---

### N°11/06/06 PROJET DE CONVENTION POUR LE RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'EAU POTABLE (RPQS)

---

Le SMG35 propose, aux collectivités demandeuses, une assistance technique pour le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'eau potable (RPQS) en conformité avec les textes réglementaires. Pour définir les modalités d'intervention de chaque partenaire, il est nécessaire d'établir une convention tripartite entre SMG35 - SMP - SIE.

Un projet de convention, joint la convocation, est présenté par Christian Isambert. Après discussion, les modifications suivantes sont apportées :

- 1- **Missions du SMG35 - Edition du projet de RPQS** : les phrases « Il sera établi avant le 30 juin de l'année n, sous réserve de remise des informations nécessaires par la collectivité avant le 1<sup>er</sup> avril de l'année n. Dans le cas contraire, le projet de RPQS sera édité dans les quatre mois suivant la remise des informations » sont remplacées par « Il sera établi dans les quatre mois suivant la remise des informations nécessaires ».
- 2- **Missions du SMG35 - Une assistance technique pour la mise à jour de la base de données SISPEA** : les phrases suivantes « L'accès à cet observatoire se fait par l'intermédiaire d'un identifiant et d'un mot de passe envoyés par l'ONEMA. Sous réserve de la fourniture des codes, le SMG35 se chargera d'alimenter la base de données SISPEA pour le compte de la collectivité YY à partir des informations transmises » sont remplacées par « Le SMG35 se chargera d'alimenter la base de données SISPEA pour le compte de la collectivité YY à partir des informations transmises et sous réserve d'être désigné comme mandataire par la collectivité YY. L'accès à cet observatoire pour le SMG35 se fera par l'intermédiaire d'un compte spécifique dont l'identifiant et le mot de passe seront envoyés par l'ONEMA ».
- 3- **Propriété des données** : il est proposé d'ajouter que la collectivité YY, propriétaire des données autorise le SMG35 à les communiquer au SMP auquel elle adhère.

**Les membres du comité adoptent la convention concernant l'assistance technique pour la réalisation du projet de rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable (RPQS) avec les modifications citées ci-dessus à l'unanimité.**

---

### N°11/06/07 ELIGIBILITE DES DOSSIERS

---

Conformément au nouveau règlement financier, le comité doit se prononcer sur les dépenses retenues pour les marchés suivants :

- Usine de Villejean : un marché pour un montant de 10 670 018 €HT a été signé avec le groupement « Degrémont-GTB ». Conformément à la délibération n°11.01.06 le SMG35 ne financera pas la moitié de l'écart avec le moins disant non retenu soit 594 790 €. Par ailleurs, une option « centrale photovoltaïque » a été retenue par le SMPBR, sans rapport avec le traitement d'eau, il est proposé de ne pas la retenir, pour un montant de 737 682 €HT. Enfin, dans les marchés annexes, 2 concernent l'existant ; il est proposé de ne pas financer le diagnostic amiante (6 300€) lié à des démolitions et de reporter la décision pour

l'auscultation des bétons (47 233€) en relation avec la deuxième tranche.

- Canalisation de refoulement de Bois Joli : 2 marchés ont été signés avec l'entreprise SATEC pour un total d'environ 1 130 000 €HT (soit 14% en dessous de l'estimatif). Pas de remarque particulière.

**Les membres du comité adoptent ces propositions à l'unanimité, à charge pour le service d'envoyer les courriers correspondants aux SMP concernés.**

---

### N°11/06/08 PROGRAMME COMPLEMENTAIRE N°1

---

Conformément au règlement financier, le programme complémentaire n°1 suivant est présenté par Jean-Pierre Trouslard et Christian Isambert au Comité.

SMP	Intitulé de l'opération	Participation du SMG35 en Euros
	<b>TRAVAUX</b>	
SMPBR	Usine de Villejean (Maitrise d'œuvre tranche ferme)	610 000€
SMPBR	Aqueduc Mézières-Rennes (Maitrise d'œuvre)	500 000€
SMPBR	Usine de Mézières (AMO)	600 000€
	<b>PPC avant DUP</b>	
OUEST 35	PPC Raulin : Etude qualitative	10 000€
OUEST 35	PPC Raulin : Dispositif alerte temporaire	13 500€
	<b>PROGRAMME D'ACTION BV</b>	
OUEST 35	Complément programme 2011 BV du Meu	20 000€
	<b>TOTAL</b>	<b>1 753 500€</b>

Concernant les dossiers du SMPBR, les autres dépenses seront payées par participation au remboursement d'emprunt (ordre de grandeur : 37M€).

**Les membres du comité adoptent le programme complémentaire n°1 présenté et son inscription au programme d'opérations 2011 à l'unanimité**

---

### QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

---

---

#### N°11/06/09 AVIS SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI)

---

Le préfet a transmis début mai une proposition de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI). Comme tous les syndicats, le SMG35 doit transmettre un avis sur les propositions faites.

Christian Isambert présente ce schéma et les observations faites au cours des réunions organisées sur ce thème à Sens de Bretagne, le 7 juin 2011 et à Guichen, le 9 juin 2011,

Après discussion, il en ressort les conclusions suivantes :

- 1- La nécessité de rationaliser la compétence « production d'eau » sur le territoire. Le SMP



- étant la structure adaptée.
- 2- D'engager une réflexion sur le regroupement des collectivités distributrices.
  - 3- De prendre le temps de mesurer l'impact de ces opérations sur les collectivités et les abonnés et de définir les modalités pour leur mise en œuvre.

Les 2 derniers points peuvent être la base de l'étude proposée dans le point 8 de la proposition du SDCI.

**A l'unanimité, les membres du comité adoptent les conclusions indiquées ci-dessus comme avis du SMG35 pour le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI).**

---

#### N°11/06/10 SITE INTERNET

Le service a proposé la création d'un site internet pour le SMG. Une somme de 10 000€ a été inscrite au budget. Malika Paulik, en charge de ce dossier fait le point sur son état d'avancement. Le SMG35 va faire appel à un prestataire pour la création du site internet. La mise à jour du site se fera par la suite en interne. La consultation pour le choix du prestataire va être lancée cet été. L'objectif est d'avoir le site internet en ligne fin 2011-début 2012. M. Jean Luc Ohier est désigné « élu référent » sur ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé à 17h30 la séance est levée.

---

### COMITE SYNDICAL DU 11 OCTOBRE 2011

---

*L'an deux mille onze, le 11 octobre à 9h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour la Gestion du Fonds Départemental pour le développement de la Production d'eau Potable d'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.*

---

#### ADMINISTRATION GENERALE

---

---

##### N°11/10/01 PV DU COMITE DU 21 JUIN 2011

Le compte rendu est validé à l'unanimité.

---

##### N°11/10/02 ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

M. Joseph Boivent est désigné comme secrétaire de séance.

---

##### N°11/10/03 DELEGATION DU COMITE AU BUREAU ET AU PRESIDENT

Monsieur Trouslard présente les décisions prises lors de la réunion bureau du 22 septembre 2011,

**\*Eligibilité des marchés :**

Objet	SMP	Montant	Non retenu
Aqueduc RI-RII (cana)	SMPBR	12 544 894,77 € HT	*Mise en sécurité existant : 281 699,40 € HT (délib. 20/01/2011)  *passage caméra : 81 750 € HT
Aqueduc RI-RII (réservoir)	SMPBR	1 425 000 € HT	*50% (délib. 20/01/2011)
Usine du Plessis Beuscher	Symeval	10 950 000 € HT	*recyclage (amorti par gain fonctionnement) : 128 373 € HT  *démolition usine existante : 112 123 € HT

**\*Personnel**

- 1) Pérenniser l'emploi d'Ingénieur créé le 11 juin 2009 et procéder au recrutement
- 2) Créer un poste d'administrateur de données en CDD pour une durée d'un an

Dans le cadre de ses délégations le Président a signé les conventions et marchés suivants :

Date	Objet	Attributaire	Montant
29/07/2011	Clim serveur	SOGEX	3 030,04 € TTC
04/08/2011	Convention emprunt Bois Joli	SMPEPCE	4,005 M€
17/08/2011	Création site internet	PGWeb	8 338,08 € TTC

**Les membres du comité prennent acte des décisions prises.**

**N°11/10/04 MODIFICATION DE LA PARTICIPATION DE LA PART PATRONALE DES CHEQUES DEJEUNERS**

Le comité syndical décide à l'unanimité de fixer la part patronale du SMG35 à 4,50 Euros par titre, à compter du 01 janvier 2012.

**N°11/10/05 REMBOURSEMENT DES FRAIS DES AGENTS**

Le comité décide à l'unanimité de rembourser au forfait les frais de repas et d'hébergement des agents, et d'appliquer les taux en vigueur fixés par arrêté.

**N°11/10/06 DELEGATIONS AU BUREAU**

Monsieur Fauvel explique que les membres du bureau souhaitent compléter les délégations existantes du bureau en ajoutant le point suivant : « gestion du personnel ». Par mesure de lisibilité, il est proposé de voter une nouvelle délibération qui annulera et remplacera les précédentes.

Le comité décide à l'unanimité les attributions du bureau suivantes :

- la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des différents marchés (fournitures et services, travaux,...) d'un montant compris entre 100 000€ et 250 000€ qui peuvent être passés selon la procédure adaptée.
- la passation et la signature des avenants inférieurs à 5% du montant du marché
- le recrutement et la gestion du personnel titulaire ou non
- l'étude des dossiers travaux inscrits au schéma conformément au règlement financier
- la communication : approbation des bulletins, plaquettes, supports de présentation (par ex. pour le carrefour des gestions de l'eau)

---

#### N°11/10/07 PROGRAMME COMPLEMENTAIRE N°2

---

Conformément au règlement financier, le programme complémentaire n°2 suivant est présenté par Jean-Pierre Trouslard au Comité.

SMP	Intitulé de l'opération	Montant de l'opération	Participation du SMG35 en Euros
	Participation au Rbt d'emprunt		
SMPBR	Emprunt n°1 SMPBR (un trimestre)	5 000 000€	102 500€
	PPC apres DUP		
Ouest 35	Etang Bleu indemnité	20 894,88€	6 913,65€
	<b>TOTAL</b>	<b>5 020 894,88€</b>	<b>109 413,65€</b>

Les membres du comité adoptent le programme complémentaire n°2 présenté et son inscription au programme d'opérations 2011 à l'unanimité

---

#### N°11/10/08 DECISION MODIFICATIVE N°1

---

Deux modifications sont à effectuer :

##### 1) Transfert de crédit entre 2 Chapitres

A l'article 6411 « Salaires » il manquerait 10 000€ pour finir l'année. Il est proposé de transférer 2000€ depuis le compte 6413 « Primes et gratification », de transférer 8000€ depuis le compte 658 « Charges diverses de gestion courante ».

**Ce changement d'affectation est adopté à l'unanimité**

##### 2) Transfert de crédits entre 2 chapitres

Au vu des pointages de compte il semble que l'article 6458 « Cotisations aux autres organismes sociaux » soit insuffisant pour terminer l'année. Il est proposé de transférer 1000€ depuis le compte 022 « Dépenses imprévues ».

**Ce changement d'affectation est adopté à l'unanimité**

---

#### N°11/10/09 FIXATION DU MONTANT DU FONDS DE CONCOURS POUR 2012

---

Conformément aux statuts, la fixation du montant du fonds de concours se fait annuellement par le comité du SMG.

Plusieurs simulations sont présentées avec prise en compte d'hypothèses différentes (travaux, recettes, taux d'emprunt). Dans tous les cas, le recours plus systématique à l'emprunt décidé l'an passé permet d'étaler les dépenses et donc de limiter et de retarder l'augmentation du fonds de concours.

**Le comité décide donc à l'unanimité de maintenir le montant du fonds de concours à 0,14€/m<sup>3</sup> pour l'année 2012.**

Un point plus précis sur l'évolution de la trésorerie sera abordé lors de la réunion du débat d'orientation budgétaire en décembre.

---

#### N°11/10/10 FIXATION DU POURCENTAGE DE PARTICIPATION AUX ANTENNES SECONDAIRES POUR 2012

---

Conformément aux statuts, la fixation de la participation du SMG au financement des antennes secondaires se fait annuellement par le comité du SMG.

Le montant total alloué pour ces travaux (environ 3,6M€) n'a que peu d'incidence sur le montant du fonds de concours (0,5 centime d'euro). Pour 2012, 2 liaisons sont susceptibles d'être lancées : Liffré et SIE de Chateaubourg.

**Le comité adopte à l'unanimité le maintien du taux de participation du SMG35 aux antennes secondaires, à 20% pour l'année 2012.**

---

#### QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

---

---

##### N°11/10/11 POINT SUR LES RPQS

---

Monsieur Isambert présente un point sur la réalisation des projets de RPQS auprès des collectivités. En 2011, 16 collectivités ont demandé au SMG35 d'éditer leur projet de RPQS pour l'exercice 2010. Des difficultés rencontrées sont exposées :

- résistance des fermiers à fournir les données,
- problème de fiabilité des données,
- difficulté pour vérifier la pertinence et cohérence des données,
- ...

Monsieur Isambert présente des pistes d'amélioration pour répondre aux objectifs du RPQS et de l'observatoire de l'eau du SMG35, soit :

- Un outil de transparence
- Un outil de connaissance et d'évaluation
- Un outil d'amélioration

---

##### N°11/10/12 SITE INTERNET

---

Madame Paulik rappelle qu'un marché a été signé avec l'entreprise PGWEB. Elle précise que cette entreprise travaille avec des logiciels libres. Elle présente au comité l'arborescence du futur site internet. Celui-ci l'approuve. Cependant, un élu référent est nécessaire pour valider notamment la charte graphique.

Monsieur Ohier désigné lors du comité de juin n'étant plus disponible, monsieur COUET se propose d'être l'élu référent sur ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé à 11h27 la séance est levée.

